I N F O S.....

MAIRIE DE LOUVIGNÉ

Restaurant scolaire

PORTE OUVERTE
Samedi 12/10/2002
10h30 à 12h30

OCTOBRE 2002 n° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 19 JUIN 2002

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CRIBIER Serge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2001 dressé par Monsieur LE GALLIOT Jean-Bernard, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	735 402,17 1 338 029,58	— 1 276 757,17	— 2 472 693,03	183 755,90 3 303 939,24	735 402,17 3 810 713,61	183 755,90 4 586 525,41
TOTAUX	2 073 431,75	1 276 757,17	2 472 693,03	3 487 695,14	4 546 115,78	4 770 281,31
Résultats de clôture Restes à réaliser	796 673,58 1 817 440,00	— 1 500 000,00	— —	1 014 843,11 —	— 317 440,00	2 181 753,53 —
TOTAUX CUMULÉS	2 614 113,58	1 500 000,00	—	1 014 843,11	317 440,00	2 181 753,53
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 114 113,58	—	—	1 014 843,11	99 253,47	
COMPTE ANNEXE . Lotissement						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	834 779,39 —	834 779,39	1 255 247,42	1 255 247,42	834 779,39 834 779,39	1 255 247,42 1 255 247,42
TOTAUX	834 779,39	834 779,39	1 255 247,42	1 255 247,42	—	—
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

AFFECTION DES RESULTATS 2001

Considérant que le compte administratif 2001 voté préalablement fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 014 843 F.
- un déficit d'investissement de : 1 114 105.58 F (avec crédits reportés)

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Une somme de 796 665.58 F est affectée à l'investissement 1068 et le reste est repris au budget primitif 2001 en résultat reporté de la section de fonctionnement compte 002 -
Résultat de fonctionnement reporté : 218 177.53 F.

COMPTE DE GESTION 2001

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2001 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2001.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2000, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2001 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2001 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

a- avenant aux marchés

Un marché d'ingiénérie a été passé le 26 avril 2001 entre la commune de LOUVIGNE et Madame M.A. TALVARD, architecte, pour la construction de la 1ère tranche du groupe scolaire.

L'avenant n° 1 a pour objet de confirmer le forfait de rémunération du marché,
d'un montant de 158 906.52 F H.T. (soit 21 457.200 €) mentionné à l'article III - 1°C du marché du 26 avril 2001.
D'autre part, à l'issue de la consultation, en application de l'article 15 du CCAP, après appel d'offres, le coût de réalisation des travaux est fixé à 233 678.36 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 et les avenants à intervenir pour plus value ou moins value sur les différents marchés.

b - Matériel d'équipement

Monsieur COQUELIN, Commission scolaire, propose l'achat de matériel d'hygiène pour l'équipement sanitaires ainsi que 8 lits, 24 couvertures et 30 draps pour le dortoir. Le montant global de la dépense envisagée est de 1 721.25 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après délibérations, estime que cette dépense présente un caractère de durabilité et décide de l'inscrire en investissement opération 057.

SALLE DES LOISIRS : tarifs 2003

La commission socio-culturelle propose une modification des tarifs de location de la salle de loisirs au 1er janvier 2003. Cette augmentation vise à réduire le déficit généré par les dépenses d'entretien, de maintenance et le coût du chauffage.
Le conseil municipal, décide d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessous:

TYPE LOCATION	TYPE LOCATAIRE	SANS CUISINE						AVEC CUISINE					
		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE	
		été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
LOCATION NORMALE	COMMUNE	49 €	53 €	96 €	103 €	113 €	123 €	115 €	119 €	162 €	171 €	180 €	190 e
	HORS-COMMUNE	156 €	170 €	286 €	315 €	324 e	358 €	248 €	266 €	380 €	390 €	416 €	453 €
FORFAIT WEEK-END	COMMUNE											342€	370 €
	HORS COMMUNE											522 €	605 €
St SYLVESTRE PRIVEE	COMMUNE								226 €				380 €
	HORS COMMUNE								357 €				898 €

AFFAIRES DIVERSES

a -impôts directs locaux

La Loi autorise les Conseils municipaux à modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.
Pour être prises en compte dans les rôles généraux 2003, les délibérations doivent intervenir avant le 1er juillet 2002.
En matière de taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2003 les modalités d'établissements retenues 2002.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :
De dégréver, à la charge de la commune, et pendant une période de cinq ans à compter de leur installation, de 50 % des cotisations de taxe foncière non bâtie dues pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1er janvier de la délibération et qui bénéficient de la dotation - de prêts à moyen terme spéciaux prévus par le décret n° 88-176 du 23 février 1998 ou d'un C.T.E.
Le dégrèvement des 50 % restant est :

- de droit
- à la charge de l'Etat.

b- Indemnité fonction maire et adjoints

La Loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité a permis la revalorisation des indemnités pouvant être allouées aux adjoints.

La Loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité a permis la revalorisation des indemnités pouvant être allouées aux adjoints.
Après délibération sur les indemnités des membres du conseil municipal, le conseil municipal fixe comme suit le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités accordées au Maire et à ses adjoints.

Maire	31% de l'indice 1015	somme 1 104.25 €/mois brut
1er adjoint	8,25 % de l'indice 1015	somme 293.87 €/mois brut
2ème adjoint	8,25 % de l'indice 1015	somme 293.87 €/mois brut
3ème adjoint	8,25 % de l'indice 1015	somme 293.87 €/mois brut

c- Formation des élus locaux
Vu l'article 73 de la loi du 27 février 2002 qui fait obligation pour les assemblées locales de délibérer sur la formation des élus locaux et d'annexer un tableau récapitulatif au compte administratif.
Vu l'obligation de déterminer les orientations et les crédits à ouvrir au titre de la formation des élus,
Après avoir examiné les différents thèmes de formation qui peuvent être proposés,
Le Conseil Municipal décide
- d'accorder la priorité du droit à la formation aux Maire et adjoints pour l'année 2002
- un crédit sera inscrit à l'article 6535, formation des élus,
- les orientations de formation suivantes sont proposées :
    - loi dite de Solidarité et de renouvellement urbain
    - La loi sur l'eau et ses incidences
    - le P.L.U (Plan local d'urbanisme)

d - Emprunt sous forme d'ouverture de crédit de trésorerie
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat N° 80.0116522 établi par la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire décide :

Article 1er : Pour financer le projet extension du groupe scolaire, la commune de LOUVIGNE contracte auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire une ouverture de crédit de trésorerie avec les caractéristiques financières suivantes :
- montant : 152 450 €
- durée : 12 mois
- Taux : T4 M + 0.19
- Taux initial : 3.5003 % (T4M de mai 2002, soit 3.3103 + 0.19)
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : néant
- TEG : 3.5003 %

Article 2 : Monsieur Jean Bernard LE GALLIOT, Maire de LOUVIGNE, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

e - Balayage mécanique : avenant contrat L.P.S
Cet avenant a pour objet l'extension du balayage mécanique par la Société L.P.S. au Domaine des Charmes :
- extension "Domaine des Charmes" mesurée à 0.560 km
- tarif au Km pour 2002 étant de 20.64 € HT.

Le coût mensuel de l'extension (passage par mois) sera donc de 0.560 km x 20.64 € H.T.
soit 11.56 € H.T.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant au contrat L.P.S.

EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL DU 20/07/2002

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juillet 2002 afin d'examiner les divers avenants à passer, relatif à l'extension du groupe scolaire.

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal autorise le Maire à signer les divers avenants.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : rapport d'étude

Conformément à l'article 35 3 de la Loi sur l'eau la commune de LOUVIGNE a souhaité réaliser une étude d'assainissement pour garantir une cohérence optimale entre urbanisme et possibilité d'assainissement. Cette étude a été menée dans le cadre du SIAEP d'Argentré Sud. Un dossier de synthèse par secteur d'étude peut être consulté en mairie.

AFFAIRES DIVERSES

a) Syndicat du Bassin de la Jouanne
Sylvain DELIGEON a donné le compte rendu de la réunion qui a comporté le vote du compte administratif 2001 - un projet de cahier des charges à mettre en place au niveau du Syndicat ainsi que les divers travaux à effectuer.

b) Enfants de 0 à 6 enfants
Jean-Claude COQUELIN a donné le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 25 juin 2002 à Bonchamp les laval

c) C.A.T.E
Monsieur le Maire informe que ce dossier est à revoir en fonction de l'embauche d'un contrat emploi jeune, il semblerait que ce contrat serait supprimé.

d) Personnel communal : rentrée septembre 2002
Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'un entretien a eu lieu avec les agents de services et qu'il est souhaitable d'attendre le déroulement d'un mois ou deux de fonctionnement du restaurant scolaire et de rémunérer des heures complémentaires
à Madame Annick MOUSSAY.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

e) Convention d'adhésion au service informatique du CDG 53
Monsieur le Maire présente la nouvelle convention à intervenir avec le C.D.G. 53 relative à l'assistance technique. Le montant s'élève à 648 € avec télé assistance pour l'année 2002.
Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2002

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la décision du Conseil Communautaire et des Communes Membres d'étendre les compétences à compter du 01 janvier 2001, la Commission d'évaluation des transferts, chargée de déterminer le montant réel des charges transférées, s'est réunie les 26 octobre 2001 - 26 avril et 27 juin 2002.

Cette commission a établi les rapports joints en annexe de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article 86 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, ce rapport doit être adopté par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux.

Ceci exposé :
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2000 portant extension des compétences communautaires,
VU les délibérations des Conseils Municipaux des Communes Membres,
VU les arrêtés préfectoraux n° 200-P1615 du 20 octobre 2000 et 2000-P1953 du 20/12/2000,
VU les rapports de la Commission d'évaluation des Transferts en date des 26/10/2001, 26/04 et 27/06/2002,

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les rapports joints en annexe de la présente délibération et composé de :
  - 1 Volet "transferts LAVAL"
  - 1 Volet "transports urbains"
  - 1 Volet "Déchets ménagers"
  - 1 Volet "Voiries d'intérêts communautaires"

- de définir les montants des charges nettes transférées de chacune des Collectivités Membres de la Communauté d'Agglomération de LAVAL tels qu'indiqués dans lesdits rapports.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : bilan provisoire au 11/09/2002

Le bilan financier provisoire au 11/09/2002 fait apparaître un montant de dépenses de 364 696 € T.T.C. Le montant devra être corrigé pour tenir compte des dernières factures non parvenues à ce jour. Le bilan définitif devrait pouvoir être présenté à la prochaine réunion du conseil municipal.

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DU REPAS DES PERSONNES AGEES

La majoration maximale au titre de l'année scolaire 2002-2003 est limitée à 2.3 % à compter de la rentrée scolaire 2002-2003.
Les nouveaux tarifs s'établiraient comme suit :

tarif enfant : 2.74 € au lieu de 2.68 €
tarif personnes âgées : 5.56 € au lieu de 5.44 €

Le conseil municipal, après délibérations, décide d'augmenter de 2.3 % les tarifs des repas comme indiqué ci-dessus à compter du 1er octobre 2002.

SUBVENTION FAMILLES RURALES ARGENTRÉ

Le Conseil Municipal s'était engagé à verser une aide sous forme de subvention à l'A.F.R.pour le centre aéré de juillet 2002. Le nombre d'enfants ayant participé est de 13.
Conformément à ses engagements le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 230 €.
Le montant de cette subvention sera payé sur les crédits restant à l'article 65748 du budget primitif 2002.

AFFAIRES DIVERSES

A- A.D.M.R (aide à domicile en milieu rural)
Madame la Présidente de l'A.D.M.R. présente dans un courrier les nombreuses tâches qu'assurent les bénévoles pour l'aide à domicile. Elle invite les membres du conseil municipal à l'assemblée générale du 28/09/2002. à Parné sur Roc.

B – Déchets ménagers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission "Services à la population" de LAVAL AGGLO réfléchit actuellement à une politique nouvelle d'élimination des déchets verts, encombrants etc... 3 scénarios sont présentés et feront l'objet de nouveaux débats au sein de la commission avant d'être présentés au bureau communautaire. Pour LOUVIGNE, le Conseil Municipal souhaite vivement conserver un service de proximité.

C – Aménagement sécurité route de la Doyère

Un courrier co-signé par quelques riverains de la route de la Doyère demande l'installation d'un miroir pour assurer la sécurité en sortie du chemin des Sarignés. La commission voirie est chargée d'étudier, avec les services D.D.E, une solution satisfaisante pour tous.

D – Carrefour R.N. 157

Monsieur le Conseiller Général, H. HOUDOUIN, a informé Monsieur le Maire que le dossier "carrefour RN 157-RD103 LOUVIGNE ARGENTRE pourrait être présenté pour l'étude de financement dans le cadre du P.R.A.S. (Plan Régional Aménagements Sécurité).

E – Devis Nettoyage vitres

Monsieur COQUELIN a procédé à l'établissement de devis pour le nettoyage des vitres salle des loisirs et groupe scolaire. Suite à cette nouvelle étude le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GERARD de LAVAL à compter du 1er janvier 2003, sur les bases tous les 2 mois

- salle des loisirs	50 €
- restaurant scolaire et dortoir	40 €
- école maternelle	30 €
- école primaire	70 €
Total	190 € H.T
T.V.A	37.24 €
Soit	227.24 € par passage et pour une année 1363.44 €

LA MAYENNE
CONSEIL GÉNÉRAL

Laval, le 9 juillet 2002

DIRECTION TECHNIQUE
INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS

Courrier
ARRIVÉ LE
1 AOUT 2002
MAIRIE
de LOUVIGNÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

à

Monsieur le directeur départemental
de l'équipement
Cité administrative
53030 LAVAL CEDEX

Dossier suivi par :
Robert COLAS
Directeur technique

V/réf. : Courrier du 28/06/02
N/réf. : RC/BF(PC1)

Objet : Opération de sécurité – carrefour RN 162 – RD 611 à MÉNIL.

En réponse à votre courrier du 28 juin 2002, je vous fais savoir notre accord pour réaliser des aménagements de sécurité le long de la RN 162 avec un financement tripartite état (1/3), région (1/3), département (1/3).

Je constate avec regret que l'opération RN 162 – VC de Molière – RD 611 à MÉNIL soit abandonnée alors même que ce carrefour a été le lieu d'accidents graves.

Lors du budget primitif 2002, nous avons inscrit 152 449 € TTC pour les aménagements de sécurité précités, aussi vous pouvez nous adresser un avenant à la convention état/département dans lequel seront exposés les travaux projetés par vos soins.

Je profite du présent courrier pour vous rappeler notre demande de voir présenter au PRAS deux opérations importantes en terme de sécurité routière :

1 – carrefour de la chapelle du chêne – LOIRON – RN 157.

2 – carrefour RN 157 – RD 103 LOUVIGNÉ-ARGENTRÉ.

Lors d'une réunion au conseil régional le 27 mai 2002, nous avons été informés de la disponibilité de crédits PRAS. Aussi, nous vous demandons de présenter, si possible les deux projets précités, à ce programme particulier de financement.

Jean ARTHUIS

Nota : P.R.A.S : Plan régional d'Aménagement de la Sécurité

Hôtel du département
39 rue Mazagran
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

02 43 66 52 01
02 43 66 52 19
dtib@cg53.fr

www.cg53.fr

Copie pour information à :

- M. DEROUIN, président de la commission des travaux
- M. HOUDOUIN, vice-président de la commission des travaux
- M. LE FEUVRE, conseiller général du canton de LOIRON
- Mme CHIRON, conseillère générale du canton de CHÂTEAU-GONTIER Est

PALMARES DES MAISONS FLEURIES

Catégorie A (jardin visible de la rue)

1er	Mr et Mme LAPIERRE Yves
2	Mr et Mme LEGAY J. Claude
3	Mr et Mme TERRIER J. Yves
4	Mr et Mme DENIS
5	Mr et Mme LEGRAND Daniel
6	Mr et Mme PLANCHENAULT
7	Mr et Mme MARCADE
8	Mr et Mme MOUETEAUX St.
9	Mr et Mme PAILLEUX A.
10	Mr et Mme BOUHOURS G.
11	Mr et Mme FALELAVAKI
12	Mr BRETON Roger
13	Mr et mme LAMBERT M.

Catégorie B (Balcon et terrasse)

1er	Mr et Mme GUITTER Jackie
2	Mr et Mme HOUDAYER D.
3	Mme MOUSSAY Marthe
4	Mr et Mme BLOT Roland
5	Mr et Mme GAROT Joseph
6	Mr et Mme MENARD Paul
7	Mr et Mme ABIVIN André
8	Mr et Mme ROUSSEAU louis
9	Mr et Mme PEU Georges
10	Mr GUEDON Joël
11	Mr et Mme GRUEAU Joseph
12	Mr et Mme QUIMBERT A

Catégorie C (commerce)

1er	Mr et Mme HUCHEDE E.
2	Café Chez Colette

Hors concours

Mme LEGENDRE
Mr et Mme FAUCHARD
Restaurant Vieux Pressoir

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!

ESPACE TRI
HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI de17 heures 30 à 18 heures 45
SAMEDI de 16 heures à 17 heures 45

CIMETIERE
Il a été constaté que depuis quelques temps certaines tombes étaient un peu délaissées.
A l'arrivée de la Toussaint il serait souhaitable qu'une amélioration soit apportée

LE SAVIEZ-VOUS !

Information habitat

Amiante : Diagnostic obligatoire à compter du 1er septembre 2002 dès la promesse de vente

Plomb : Diagnostic obligatoire courant 2003 dès la promesse de vente

Termites : Absence de termites en Mayenne, toutes démarches de la part de professionnels prétextant le contraire seraient considérées comme tentative de tromperie.

UNION SPORTIVE DE BASKET DE LOUVIGNE

L'U.S.B. est heureuse de vous présenter la nouvelle composition de son bureau :

Présidente	Patricia HOUDAYER (tél 02 43 37 86 39)
Vice-Présidente	Laure LAPIERRE (tél 02 43 37 36 67).
Secrétaire	Christine BOURDOISEAU
Trésorière	Emilie TREMBLAY

Quelques membres viendront également le renforcer.

Le Bureau remercie tout particulièrement Maggy DUBOIS qui a, l'an passé, assuré le secrétariat.

CALENDRIER DES FETES

2002

OCTOBRE	Samedi 5	: Soirée Association Sportive V.T.T.
	Samedi 19	: Soirée Classes 2
NOVEMBRE	Dimanche 10	: Cérémonie du 11 Novembre Bal Club de l'Amitié
	Samedi 16	: Soirée A.P.E
DECEMBRE	Samedi 4	: SIVU : Ecole Intercommunale de Musique et de Danses : Concert en l'église de Forcé Ensemble vocal adultes et ensemble saxophones
	Samedi 21	: Animation Noël

2003

JANVIER	Samedi 11	: Comité d'Animation de LOUVIGNE : Vœux
	Samedi 11	: SIVU :Ecole Intercommunale de Musique et de Danses à Bonchamp soirée annuelle avec repas dansant
FEVRIER	Samedi 1er	: Association Sportive de Football : soirée coucous
	Dimanche 9	: Club de l'Amitié : Bal
	Samedi 15	: C.A.L. : soirée cabaret
	Samedi 22	: C.A.L. : soirée cabaret
MARS	Vendredi 7 et Samedi 8	: A.F.N. : Concours de cartes
	Samedi 15	: Ecole : Loto

VOUS AVEZ LA PAROLE .....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM :.....Prénom : .....

ADRESSE : .....

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

Ce coupon est à adresser : Mairie de LOUVIGNE.

STAO : horaires du 02/09/2002 au 29/06/2003

LIGNE 3 STE-SUZANNE - VAIGES - LAVAL

Jours de circulation	L*	L	Sa.	MMe JV	LMMe JV	LMMe JV	LM JV	Me S	LMMe JV
Circule en période scolaire	●		●	●	●	●	●	●	●
Circule en période de vacances		●	●	●		●	●	●	
Renvois à consulter								1	
STE-SUZANNE	06.20	06.30	07.40	06.30				13.30	
CHAMMES	06.25	06.34	07.44	06.34				13.34	
ST-JEAN-SUR-ERVE	06.31	06.40	07.50	06.40				13.39	
LES POTEAUX	06.35	–	–	–				13.42	
THORIGNÉ	06.40	–	–	–				13.45	
ST-PIERRE-SUR-ERVE	06.45	06.45	07.55	06.45				13.50	
VAIGES	06.55	06.55	08.05	06.55		08.05	13.00	14.00	17.45
ST-GEORGES-LE-FLÉCHARD	07.00	07.00	08.10	07.00		07.58	–	14.05	17.40
SOULGÉ-SUR-OUETTE	07.07	07.07	08.17	07.07		08.12	13.05	14.09	17.35
LOUVIGNÉ	07.14	07.14	08.24	07.14		–	13.10	14.15	17.30
ARGENTRÉ	07.20	07.20	08.30	07.20	07.45	08.20	13.16	14.20	17.23
BONCHAMP	07.25	07.25	08.37	07.25	–	–	–	–	–
LAVAL CENTRE	07.40	07.40	08.50	07.40	08.20	08.35	13.35	14.35	18.15
LAVAL GARE	07.45	07.45	08.55	07.45	08.30	08.40	13.40	14.40	18.10

1 *Ne circule pas le samedi en période de vacances.*
* *Et rentrée scolaire*

Nota : Arrêts facultatifs : Laval-Chanzy, embt Nullé/Ouette.

PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES :
Du jeudi 24/10/2002 au dimanche 03/11/2002 inclus
Du dimanche 22/12/2002 au dimanche 05/01/2003 inclus
Du dimanche 23/02/2003 au dimanche 09/03/2003 inclus
Du dimanche 20/04/2003 au dimanche 04/05/2003 inclus

LIGNE 3 LAVAL - VAIGES - STE-SUZANNE

Jours de circulation	LMMe JV	LMMe JV	Me S	LM JV	LMMe JV	LMMe JV	Me VS
Circule en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●
Circule en période de vacances	●		●	●		●	
Renvois à consulter			1				
LAVAL GARE	07.30	–	12.10	12.10	16.45	17.50	17.50
LAVAL CENTRE	07.25	07.25	12.20	12.20	16.53	18.00	18.00
BONCHAMP	07.40	–	12.32	12.32	17.15	18.15	18.15
ARGENTRÉ	–	07.45	12.40	12.40	17.23	18.24	18.22
LOUVIGNÉ	–		12.45	12.45	17.30	18.27	18.27
SOULGÉ-SUR-OUETTE	07.50		12.50	12.50	17.35	18.33	18.33
ST-GEORGES-LE-FLÉCHARD	07.58		12.55	12.55	17.40	18.40	18.40
VAIGES	08.05		13.00	13.00	17.45	18.44	18.44
ST-PIERRE-SUR-ERVE			13.10			18.52	18.52
THORIGNÉ			–			–	18.54
LES POTEAUX			–			–	18.59
ST-JEAN-SUR-ERVE			13.15			18.57	19.07
CHAMMES			13.21			19.03	19.13
STE-SUZANNE			13.25			19.08	19.17

1 *Desserte de Thorigné et Les Poteaux le samedi en période scolaire.*

Nota : Arrêts facultatifs : Laval-Chanzy, embt Nullé/Ouette

RÉSEAU PÉGASE : 60 véhicules au logo départemental – 185 communes desservies – 200 poteaux d'arrêt – 2 000 000 de km parcourus par an

LA MAYENNE